

Rejet de l'Accord sur le Brexit : options et conséquences pour les entreprises



Publié le 30/01/2019

Il est aujourd'hui malheureusement possible d'envisager une sortie du Royaume-Uni, sans accord, le 29 mars prochain. Il n'y aurait alors ni transition, ni délais, ni dérogation. Les personnes, les biens, les services et les capitaux ne pourraient plus circuler librement entre l'Europe et le Royaume-Uni.

Communiqué de presse du MEDEF

BREXIT SE PREPARER AU PIRE SCENARIO

Le Medef a pris connaissance du vote de la Chambre des Communes du 15 janvier. Ce résultat rend aujourd'hui malheureusement possible une sortie du Royaume-Uni, sans accord, le 29 mars prochain. Il n'y aurait alors ni transition, ni délais, ni dérogation. Les personnes, les biens, les services et les capitaux ne pourraient plus circuler librement entre l'Europe et le Royaume-Uni.

Le Medef espère encore qu'une solution négociée puisse être trouvée et acceptée pour éviter la « chute de la falaise » que constituerait une absence d'accord.

Le Medef rappelle que 300 000 Français travaillent outre-Manche, et que 150 000 Britanniques sont installés en France ; près de dix millions de visiteurs Britanniques passent chaque année par notre pays ; 30 000 entreprises françaises exportent au Royaume-Uni, et plus de 3 000 entreprises y sont installées.

En tout état de cause, le Medef appelle toutes les entreprises à se préparer au pire scénario, c'est-à-dire un non-accord. Il les invite à examiner, dans tous les secteurs, les conséquences pour leur activité d'un Brexit sans accord en termes : logistiques, juridiques, fiscaux, douaniers, de transfert des données, de certification...

Un guide et un point de contact sont disponibles : brexit@medef.fr

Par ailleurs, le Medef salue les mesures déjà adoptées ou annoncées par le gouvernement pour limiter les dommages possibles et éviter les graves perturbations d'une rupture brutale.

Pour Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef : « Le vote d'hier soir ajoute de l'incertitude à l'incertitude. Face au Brexit, la seule urgence pour nous est d'accélérer la préparation des entreprises au pire scénario, même si le pire n'est pas sûr. »

Pour Bernard Spitz, président de la commission Europe et International du Medef : » De nombreux secteurs sont en première ligne aujourd'hui : pêche, services financiers, aéronautique, automobile, chimie, agro-alimentaire, tourisme, transports, textile... Le nombre des parties prenantes est tel qu'il implique la plus étroite collaboration avec le gouvernement pour la mise en oeuvre des mesures de nature à soutenir les entreprises en cas de Brexit dur. »

[Télécharger le communiqué de presse du MEDEF](#)

[Télécharger la note du MEDEF](#)